

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 FEVRIER 2021 à 19 h 00

Le deux février deux mille-vingt-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle communale en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

Convocation du 26 janvier 2021

PRESENTS : M. GOURDES, Mme LE BRIS, M. JOURDAINNE, Mme LE BRAS, Mme DEBRAY, M. FORTEAU, Mme BESSON, Mme JOURDAINNE, Mme ROLLAND, M. PERCHERON, Mme VILLERY, M. MARSAUD, M. AGUILLON J.

PROCURATION : --

ABSENTS EXCUSES : M. LAISNEY

ABSENT : M. MANANT.

En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M JOURDAINNE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 DECEMBRE 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

2) COMPTABILITÉ :

a - Attribution d'une subvention pour l'acquisition du défibrillateur

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour l'encaissement du chèque de GROUPAMA concernant une attribution de subvention de 150 € pour l'acquisition du défibrillateur cardiaque de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'encaissement de cette subvention.

b - Budget assainissement : l'obligation de rattachement des charges et produits

"Les budgets M49 sont concernés par l'obligation de rattachement des charges et produits. Ces rattachements ont pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre.

Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, estimant le caractère non significatif des éventuels rattachements, AUTORISE le non-rattachement des charges et produits pour l'exercice 2021."

3) PERSONNEL COMMUNAL : Modification de la durée de service n'excédant pas 10% de l'emploi d'origine pour un agent technique à l'école maternelle

Suite à la demande d'un agent à l'école et à la suppression des TAP (temps d'activités périscolaires), cet agent souhaite repasser à 32h au lieu de 35h. Le comité technique du Centre de gestion sera saisi.

4) AGGLO DU PAYS DE DREUX : Rapport de la chambre régionale des Comptes

Le Conseil municipal a eu connaissance du rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Agglo du Pays de Dreux pour les exercices 2014 à 2018.

La synthèse est la suivante : 81 communes très différentes les unes des autres, un taux d'endettement qui a diminué mais un manque d'investissement et un manque de transparence à l'égard des élus quant au vote des budgets à savoir 17 budgets annexes et 1 budget général.

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 06 avril 2021 (vote des budgets)

6) QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

a -. Les travaux du centre omnisport sont terminés et les associations attendent de pouvoir reprendre leur activité. Le siège du SMICA a été déplacé à l'étage de la salle omnisport.

b - Conjointement avec le syndicat de rivière SBV4R , un courrier sera diffusé auprès des riverains, visant à rappeler aux propriétaires leurs obligations vis-à-vis de la réglementation et des bonnes pratiques à adopter, en matière d'entretien des berges et de la végétation qui s'y développe.

Un conseiller indique qu'au Pont Saint Jean : l'eau circule bien dans un bras de la rivière, mais l'autre bras a l'air d'être obstrué.

Quand un arbre tombe dans la rivière, c'est au propriétaire de l'enlever.

c - Axa a proposé à la commune une offre promotionnelle «assurance santé pour notre commune» qui proposerait aux habitants une assurance complémentaire santé à des tarifs promotionnels. Un refus avait été émis précédemment et le Conseil municipal n'est toujours pas favorable.

d - Recensement de la population : chiffres au 1^{er} janvier 2021

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Population municipale : | 1100 |
| Population comptée à part : | <u>20</u> |
| Population totale : | 1120 |

e - Commission des finances : vendredi 19 mars à 14h00

f - Les véhicules du cirque sont installés illégalement sur le parking du centre omnisport depuis le 31.1.2021. Les propriétaires lavent leur véhicule avec l'eau de la collectivité. Un conseiller rappelle qu'il est interdit de laver son véhicule, que ce soit sur le domaine public ou sur son domaine privé, afin d'éviter le déversement d'eaux usées, de résidus d'hydrocarbures ou d'huiles dans le réseau public.

g - Lors de la distribution des colis des Aînés par les conseillers municipaux, certains conseillers ont eu des demandes d'informations. Il faudrait répondre par courrier à leur demande, notamment à une dame qui a des chenilles processionnaires sur son terrain et qui souhaite savoir si le Conseil départemental attribue des aides pour mettre fin à cela. Le Conseil départemental n'attribue pas d'aides.

Autres demandes :

- une dame a demandé si un stop rue du Parc pouvait être installé.
- un riverain du chemin du Cornouiller, s'est plaint au sujet de l'état de cette voirie privée.

h - Haie à l'entrée du chemin du Rouvray, face au parking : un conseiller signale que cette haie, qui appartient à la commune, présente un danger pour les enfants. Ils sont obligés de marcher sur la route, ou de slalomer entre les buissons, et sortent donc sur la chaussée sans qu'on puisse les voir arriver. Il demande s'il est possible d'enlever ces arbres et de faire un trottoir.

i - Un conseiller signale :

- les poussettes qui roulent sur les chaussées, par manque de trottoirs ou de voitures garées sur le peu de trottoirs. Il suggère de sensibiliser les riverains, de créer des places de stationnement sur la chaussée, par exemple rue de Sorel et autres, pour laisser les trottoirs disponibles aux piétons ce qui permettrait de réduire la vitesse des voitures. La majorité des conseillers souhaiterait une réflexion sur la création de trottoirs, pour que la traversée de Saussay soit moins dangereuse pour les piétons.
- qu'un trottoir aurait pu être fait au bout de la rue du Pont Saint-Jean lorsque cette chaussée a été refaite,
- qu'il serait bien d'installer un stop à chaque rue où on doit laisser la priorité. Exemples : rue du Parc, impasse du Pâtis.

Un autre conseiller signale qu'au stop à la salle des fêtes, on doit s'avancer sinon on ne voit rien.

Une commission « voirie » permettrait de voir les différents sujets.

j - Un conseiller trouverait intéressant qu'à chaque conseil municipal, le président rapporteur de chaque commission, réalise un compte-rendu des différentes réunions, afin d'être informé, sans rentrer dans les détails.

SEANCE LEVEE A 20 H 00

Le Maire,
Patrick GOURDES